



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SESSION ORDINAIRE
Séance du 05 décembre 2017

**DELIBERATION N° 201/11/2017 : AXES PRIORITAIRES 2018 / 2021 POUR LE PROJET SOCIAL
DU CENTRE SOCIAL**

L'an deux mille dix-sept, le mardi 05 décembre à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 29 novembre 2017.

Présents Titulaires : 34

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Danielle BEDOS, Marie-Claude BERLY, Pierre BONNEFOUS, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Jean-Luc BUDOIA, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Philippe FRANCOIS, Alain GABACH, Jean-François GARRIGUES, Jacques GAYRAL, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Jean-Louis IBRES, Francis LABRUYERE, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Bernard PAILLARES, Christian PEREZ, Gaël TABARLY, Monique VALAT, Thierry VIALLO, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

Absents ayant donné pouvoir : 6

Mesdames, Messieurs, Nadia CHEKLIT à Danielle AMOUROUX, Didier CLAMENS à Alain ABADIE, Christine MOLLIN à Marc BOURDONCLE, Rodolphe PORTOLES à Daniel DONADIO, Valérie RABAULT à Gaël TABARLY, Bernadette SERIEYS à Jean-Louis IBRES.

Absents Excusés : 4

Mesdames, Messieurs, Maxime BERAUDO, Aline CASTILLO, Sophie LARAN, Pierre-Antoine LEVI.

Secrétaire de Séance : Monsieur Marc BOURDONCLE

Madame Laurence PAGES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

« Le projet social » du Centre Social est la clé de voûte des structures de l'animation de la vie sociale. Il est fondé sur une approche transversale pour répondre à la fois aux besoins des familles et des habitants, aux attentes sociales collectives des 4 antennes du Centre Social :

- L'antenne de la Comète (quartier prioritaire de la ville QPV Médiathèque/Chambord)
- L'antenne du Cœur de Ville (quartier QPV Cœur de Ville)
- L'antenne de Beausoleil Bas (quartier de Beausoleil bas « en veille active »)
- L'antenne d'Issanchou (quartier d'Issanchou « en veille active »)

Pour chaque agrément, la CAF mobilise un socle de critères détaillés dans la circulaire CNAF n°2012 – 013 relative à l'animation de la vie sociale comme suit :

- de contribuer au développement d'une politique territoriale d'animation de la vie sociale,
- de développer la lisibilité et la cohérence de ce secteur d'intervention sociale en précisant les finalités et en actualisant les missions des structures,
- de clarifier les notions centrales de projet social et de participation,
- de préciser le rôle des Caisses d'allocations familiales et de clarifier les critères d'agrément,
- d'encourager les différents acteurs à s'engager dans un partenariat renouvelé et renforcé.

En référence à un diagnostic social établi avec la participation des habitants, le Centre Social s'organise autour de 4 axes d'interventions prioritaires au service de deux grandes finalités comme l'insertion sociale et la cohésion sociale et la participation des habitants déployés sur les 4 antennes.

- L'éducation et la citoyenneté (accompagner les parents dans leur rôle d'éducateur et d'accompagnateur dans la scolarité de leurs enfants, la parentalité).
- L'accueil, l'information et la communication (impulser une dynamique de développement social local et développer le lien social. Organiser une fonction d'accueil et d'écoute pour les usagers, habitants et partenaires).
- L'égalité des chances, la cohésion Sociale (développer les actions de soutien et faciliter l'intégration sociale et l'accès à tous les dispositifs de droit commun pour tous les usagers et habitants).
- Le pouvoir d'agir des habitants et le partenariat associatif (créer du lien entre les usagers, les habitants le tissu associatif et les institutions. Renforcer l'animation de proximité par des évènements festifs repérables et s'inscrivant dans le temps).

Ces axes constituent le fil conducteur entre toutes les activités de la structure et concrétisent les finalités de socialisation des personnes et de développement du lien social sur le territoire. Ils reposent sur un projet autour d'une fonction transversale de soutien à l'animation de la vie locale et au développement social.

Ces orientations sont animées par une équipe de professionnels qualifiés et de bénévoles qui permet l'interface entre les besoins des habitants et l'ensemble des dispositifs d'intervention sociale. L'opportunité de rencontres et de partenariats de projets entre tous les acteurs des centres sociaux (professionnels de l'intervention sociale, partenaires financeurs et institutionnels) et de tous les services du GMCA renforcent et enrichissent ce projet au service de tous les habitants du GMCA.

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la Conférence des Vice-Présidents en date du 27 novembre 2017, il vous est proposé de bien vouloir :

- valider ces orientations en vue de la mise en œuvre du Projet Social 2018/2021,
- autoriser Madame la Présidente à signer les documents inhérents à cette mise en œuvre dont le contrat quadriennal avec la CAF.

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré,
Le conseil communautaire décide :

- de valider ces orientations en vue de la mise en œuvre du Projet Social 2018/2021,
- d'autoriser Madame la Présidente à signer les documents inhérents à cette mise en œuvre dont le contrat quadriennal avec la CAF.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

08 DEC. 2017

De sa publication le :

08 DEC. 2017

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 06 décembre 2017

La Présidente,
Brigitte BAREGES

